



Société Française de Radiologie

Produits de contraste

Publié le 07/09/2010, mis à jour le 04/04/2011 par SFR

Votre médecin vous a proposé un examen d'imagerie. Il sera pratiqué avec votre consentement. (Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser). Pour réaliser cet examen le radiologue peut être amené à utiliser un produit de contraste. En savoir plus sur [l'utilisation des produits de contraste en imagerie médicale](#)